

Aggraver la crise énergétique ? **NON** à la loi sur le gaspillage de l'électricité !

Signez maintenant le référendum !

Plus d'infos sur : www.crise-energie-non.ch

Bien que nous manquions déjà aujourd'hui d'électricité et que cette dernière soit beaucoup trop chère, la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat veut interdire le mazout, le gaz, le diesel et l'essence comme sources d'énergie. Le chauffage et la conduite automobile ne seront dès lors possibles qu'à l'électricité, impliquant une augmentation massive des besoins en électricité et des coûts ! Le paysage sera massivement recouvert de panneaux solaires et d'éoliennes. Malgré cela, l'approvisionnement électrique sera loin d'être suffisant en période hivernale.

► **Encore moins d'électricité** : cette dangereuse nouvelle loi écologiste est en réalité une loi sur le gaspillage de l'électricité. Car dans les faits, le mazout, l'essence, le diesel et le gaz seront interdits. Résultat : la consommation électrique augmentera massivement, puisque le chauffage et la conduite automobile ne seront dès lors possibles qu'à l'électricité et ce alors nous n'avons déjà pas suffisamment d'électricité aujourd'hui !

► **Explosion des prix de l'électricité** : cette dangereuse nouvelle loi écologiste multiplierà la consommation électrique d'ici 2050. Les prix continueront d'exploser face à l'augmentation de la demande et à cause de la pénurie auto-infligée. L'électricité en quantité suffisante deviendra un luxe pour les riches ! Les conséquences seront multiples : l'industrie devra délocaliser sa production à l'étranger, induisant chômage, appauvrissement et troubles sociaux.

► **Sortir du nucléaire sans plan B** : le centre-gauche veut interdire d'ici 2050 les énergies fossiles que sont le mazout, l'essence, le diesel et le gaz, afin d'atteindre le «zéro carbone net», sans avoir de plan pour produire en même temps suffisamment d'électricité de façon abordable et indépendante pour nous tous.

► **347 milliards de coûts** : la transformation prévue de l'approvisionnement énergétique entraînera au minimum des coûts estimés à 347 milliards de francs ! Ce sont les propriétaires et les locataires, les automobilistes, les camionneurs et les motards, les familles, les commerçants, bref, nous tous, qui devrons payer ! Les utopies irresponsables du centre-gauche coûtent des centaines de milliards, même lorsque les politiciens qui en sont à l'origine ne seront plus en fonction depuis longtemps !

► **Des mesures de rééducation** : cette dangereuse nouvelle loi écologiste permettra les mesures les plus extrêmes sans droit de codécision : interdiction des voyages en avion, restrictions de la consommation de viande, interdiction des chauffages au mazout et au gaz, interdiction des véhicules diesel et essence et obligation d'installer des panneaux solaires coûteux.

► **Des pleins-pouvoirs non démocratiques** : cette dangereuse nouvelle loi écologiste permettra au Conseil fédéral d'édicter seul des prescriptions pour atteindre le «zéro carbone net», comme par exemple des prescriptions pour l'isolation des façades et des toits des vieilles maisons ou des ordonnances contraignantes pour l'équipement de tous les toits des maisons avec des installations solaires ou encore l'interdiction des moteurs diesel et essence. Le fédéralisme est bafoué, la démocratie directe est ignorée. **Plus personne n'aura son mot à dire !**

Comité référendaire contre la loi sur le gaspillage de l'électricité :

Coprésidence : conseillère nationale **Céline Amaudruz**; ancien conseiller national **Hans-Ulrich Bigler**; conseiller aux Etats **Marco Chiesa**; conseiller national **Mike Egger**; ancien conseiller national **Hans Egloff**; conseiller national **Michael Graber**; conseiller national **Christian Imark**; conseillère nationale **Magdalena Martullo-Blocher**; conseiller national **Pierre-André Page**; conseiller national **Albert Rösti**; conseillère nationale **Monika Rüegger**; conseiller aux Etats **Jakob Stark**; président JUDC Suisse **David Trachsel**

Membres : conseiller national **Thomas Aeschi**; conseiller national **Michaël Buffat**; conseiller national **Thomas de Courten**; conseiller national **Marcel Dettling**; conseiller national **Benjamin Fischer**; conseillère nationale **Esther Friedli**; conseiller national **Benjamin Giezendanner**; conseiller national **Franz Grüter**; conseillère nationale **Diana Gutjahr**; conseiller national **Martin Haab**; conseiller national **Alfred Heer**; conseillère nationale **Stefanie Heimgartner**; conseiller national **Erich Hess**; conseiller national **Thomas Hurter**; conseiller aux Etats **Hansjörg Knecht**; conseiller national **Roger Köppel**; conseiller national **Piero Marchesi**; conseiller national **Thomas Matter**; conseiller national **Jacques Nicolet**; conseiller national **Lukas Reimann**; conseiller national **Gregor Rutz**; conseiller aux Etats **Werner Salzmännli**; conseiller national **Manuel Strupler**; conseillère nationale **Nadja Umbricht Pieren**; conseiller national **Bruno Walliser**; conseiller national **Walter Wobmann**

Détacher le formulaire ici et le renvoyer sans attendre. Merci.

Référendum contre la loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI), publiée dans la Feuille fédérale le 11 octobre 2022

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques, art. 59a-66, que la loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI) soit soumis à la votation populaire.

Seuls les électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune politique mentionnée peuvent apposer leur signature sur cette liste.

Les citoyennes et citoyens qui soutiennent la demande doivent la signer de leur main.

Canton : _____ Code postal : _____ Commune politique : _____

No.	Nom, Prénom (à la main et si possible en majuscules)	Date de naissance jour, mois, année	Adresse de domicile rue, numéro de maison	Signature manuscrite	Contrôle (laisser blanc)
1					
2					
3					
4					

Fin du délai référendaire : 19 janvier 2023

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Le / La fonctionnaire soussigné(e) certifie par la présente que les (nombre) soussigné(e)s ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale et exercent leurs droits politiques dans la commune susmentionnée.

Sceau de la commune

Responsable officiel du contrôle

Lieu : _____

Fonction officielle : _____

Date : _____

Signature manuscrite : _____

Envoyez cette feuille de signatures, entièrement ou partiellement remplie, aussi vite que possible, mais au plus tard le 12.01.2023, à l'adresse :
Comité contre la loi sur le gaspillage de l'électricité : Case Postale 54, 8416 Flaach